

## TEMOIGNAGES

### « Paroles de parents »

#### Ce que l'on peut faire ?

« Ma fille me dit qu'elle travaille bien à l'école mais je voudrai voir les appréciations des professeurs. »

« Je ne sais même pas si ses vaccins sont à jour. »

« Sa mère refuse que je l'appelle »

« Je voudrai prendre des décisions pour mes enfants sans l'accord de leur père. »

« Je sais que j'ai l'autorité parentale mais je ne sais pas en quoi cela consiste. »

« Je peux participer à la vie scolaire et extrascolaire de mon enfant, demander les bulletins scolaires, contacter les enseignants, aller aux réunions, aux fêtes d'école et des clubs ...

• • • Le carnet de santé appartient à l'enfant ; il doit l'accompagner chez chacun des parents.

• • • Je peux chercher appui auprès de professionnels et/ ou d'autres parents dans les actions parentalité.

• • • Je ne peux pas prendre toutes les décisions concernant notre enfant sans en parler avant à l'autre parent et obtenir son accord.

• • • Tant que notre enfant est mineur, nous (les 2 parents) sommes responsables des décisions qui le concernent. C'est l'autorité parentale conjointe.

#### Qui peut m'aider ?

• Pour un conseil, des questions ...

• Les associations, les centres sociaux, les espaces rencontres, les relais enfants parents

• Les travailleurs sociaux (CCAS, Département, Education Nationale, CAF...)

• Pour mieux dialoguer avec l'autre parent ...

• Service de médiation familiale  
• Espace Parentalité

• Pour une information juridique ...

• Points d'accès aux droits

• CIDFF ARRAS  
Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles d'Arras

• Au plan national, enfants et parents peuvent interroger le Défenseur des Droits